

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2020

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de février à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, AUDEBERT, CHARTIER, LENA, SIMON
MMES DELAINE, BARRITAU, GAURON, BORDIER-BONNEAU,
ROBINET, SANCHEZ, RETIF.

Etaient absents excusés : Mme COURTEVILLE. Mr BACON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Martine ROBINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2020 – FEVRIER 01

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires-;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires

concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil Municipal/ demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Délibération n°2020 – FEVRIER 02

OBJET : DISPOSITIF « LA BOURSE AUX PROJETS »

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que la Communauté de communes du Val d'Amboise organise le dispositif Bourse Aux Projets. Celui-ci a pour vocation d'encourager la prise d'initiative par les jeunes de 14 à 17 ans et se concrétise par la réalisation d'un stage au sein d'un service d'une Mairie, de la CCVA ou de toute autre structure associative située dans ce périmètre pendant les grandes vacances.

A l'issue du stage, et sous réserve que les conditions réglementaires soient remplies, le jeune perçoit une bourse lui permettant de financer un projet répondant à des critères précis : mobilité, scolarité, première nécessité, sport et culture.

Par ce dispositif, la Communauté de Communes du Val d'Amboise veut défendre les objectifs suivants :

- Encourager les jeunes dans la prise de responsabilités et la découverte du milieu du travail
- Favoriser la participation des jeunes à la vie du territoire à travers la découverte des structures locales ;
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle ;

Devenir structure partenaire signifie accueillir, durant les vacances d'été, un ou plusieurs jeunes âgés entre 14 et 17 ans au sein d'un service de la Mairie

Les jeunes de 14 et 15 ans auront une rémunération de 100 € contre une semaine de stage

Les jeunes de 16 et 17 ans auront une rémunération de 200 € contre deux semaines de stage.

La rémunération des jeunes est totalement financée par la Communauté de communes,

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide

- De devenir une structure partenaire du dispositif et envisage d'accueillir
 - un jeune au service technique durant 1 à 2 semaines durant le mois de juillet ou août en fonction de l'âge de la personne retenue.

Délibération n°2020 – FEVRIER 03

OBJET : Mise en place du « Taxi Séniors » sur la Commune de CANGEY

Pour accompagner au mieux nos aînés rencontrant des difficultés de mobilité, Madame Le Maire souhaite la mise en place d'un Taxi Séniors sur la Commune au 1^{er} mars 2020.

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans habitant la Commune et les critères d'utilisation sont les suivants :

- La périphérie du Taxi Séniors s'étend sur un rayon de 20 kilomètres autour de Cangey. (le Taxi vient chercher les personnes à leur domicile et les ramène chez elles)
- Les motifs d'utilisation sont : les démarches administratives et les rendez-vous médicaux ponctuels)
- La participation du bénéficiaire de l'aide de ce service est de 8 € pour un aller-retour qui sera payée directement au Taxi. La Commune prendra en charge le restant qui sera versé directement au Taxi. (tarif en vigueur : 2 euros/kilomètres – 22 euros de l'heure d'attente)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal acceptent à l'unanimité la mise en place du « Taxi Séniors » dans les conditions indiquées ci-dessus.

Dispositif REZO POUCE

Madame Le Maire rappelle que REZO POUCE est un dispositif de covoiturage pour partager les trajets du quotidien entre voisin.e.s. La Communauté de Commune du Val d'Amboise a souhaité adhérer à ce dispositif pour redonner de l'autonomie aux personnes non véhiculées tout en s'inscrivant dans une démarche citoyenne et conforme aux orientations du Plan Climat de notre territoire. Rezo Pouce favorise la mobilité des personnes, crée de la solidarité et du lien social. Pour notre commune, 4 arrêts sont répertoriés : *Robichon, Place de la Mairie, rue de la Loire et prochainement place de Fleuray*. Pour plus d'infos et inscriptions en tant que conducteurs ou passagers, connectez-vous sur rezopouce.fr

Pétition Transport Cangey-Limeray-Amboise

Le Conseil Municipal a été destinataire d'une pétition concernant un sondage commun avec la Commune de LIMERAY sur la mobilité. Le Conseil Municipal est étonné de recevoir cette pétition maintenant alors que le sondage a eu lieu en mars 2019 et que le service de transport mis en place sur la Commune de LIMERAY n'existe plus. Une réponse écrite sera envoyée à la personne initiatrice de la pétition.

Récapitulatif de la séance du 4 février 2020

Délibération n°2020 – FEVRIER 01 :
Demande de Motion de soutien à la filière vin
Délibération n°2020 – FEVRIER 02 :
Bourse aux projets
Délibération n°2020 – FEVRIER 03 :
Dispositif Transport pour les plus de 70 ans

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINÉ Huguette
ROSSE Yves
BARRITAUULT Lise
GAURON Florence
CHARTIER Franck
BORDIER BONNEAU Patricia

LENA Jean Michel
ROBINET Martine
SIMON Benoit
SANCHEZ Alexandra
AUDEBERT David
RETIF Ghislaine